

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

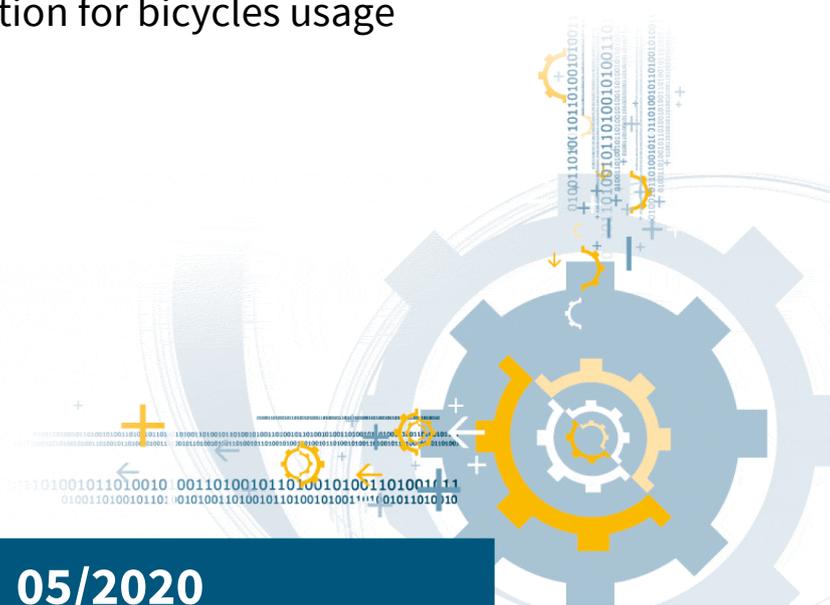
ILNAS-EN 17406:2020

Classification pour l'utilisation des bicyclettes

Gebrauchsklassifizierung von Fahrrädern

Classification for bicycles usage

05/2020



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 17406:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 17406:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 43.150

Version Française

Classification pour l'utilisation des bicyclettes

Gebrauchsklassifizierung von Fahrrädern

Classification for bicycles usage

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 mars 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos européen.....	3
1 Domaine d'application.....	4
2 Références normatives.....	4
3 Termes et définitions.....	4
4 Base de classification – Conditions et type de bicyclettes.....	4
5 Etiquetage.....	7
6 Essai de durabilité.....	13
7 Information à fournir par le fabricant.....	14
Annexe A (informative) Fichiers vectoriels des pictogrammes pour la classification des bicyclettes	15
Bibliographie.....	16

ILNAS-EN 17406:2020 - Preview only. Copying or ILNAS-Stop

Avant-propos européen

Le présent document (EN 17406:2020) a été élaboré par le Comité technique CEN/TC 333 "Cycles", dont le secrétariat est assuré par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2020, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

1 Domaine d'application

Ce document définit une classification des conditions d'utilisation des bicyclettes et fournit une méthode d'identification des bicyclettes et des composants à utiliser dans ce système.

Cette classification fournit un ensemble uniforme de définitions d'utilisation dans l'industrie du cycle. Cette classification comprend un ensemble d'indicateurs graphiques destinés à fournir aux détaillants et aux consommateurs une indication de l'utilisation prévue d'un vélo particulier ou des pièces de rechange.

2 Références normatives

Il n'y a pas de références normatives dans ce document

3 Terms and definitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et la CEI gèrent des bases de données terminologiques à utiliser en normalisation aux adresses suivantes :

- IEC Electropedia: disponible sur <http://www.electropedia.org/>
- Plate-forme de navigation en ligne de l'ISO : disponible sur <http://www.iso.org/obp/ui>

3.1

cycle à assistance électrique

EPAC

cycle équipé de pédales et d'un moteur électrique auxiliaire et qui ne peut pas être propulsé exclusivement au moyen de ce moteur électrique auxiliaire, excepté en mode d'assistance au démarrage

[SOURCE: EN 15194:2017, 3.3]

4 Base de classification – Conditions et type de bicyclettes

Les conditions d'utilisation et le type de bicyclette sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 — Conditions et type de bicyclettes

Conditions	1	2	3	4	5	6
Description	S'applique aux bicyclettes et EPACs utilisés sur une surface pavée régulière où les pneus sont destinés à maintenir le contact au sol à une vitesse moyenne avec des sauts occasionnels	S'applique aux bicyclettes et EPACs et inclue la condition 1, ainsi que les routes et les pistes non revêtues et en gravier de gradient modérée. Dans ces conditions, un contact répété avec un terrain irrégulier des pneus avec le sol peut survenir. Les sauts sont limités à 15 cm ou moins	S'applique aux bicyclettes et EPACs et inclue les conditions 1 et 2, ainsi que des sentiers accidentés, des routes non pavées accidentées, des terrains accidentés et des sentiers non aménagés nécessitant des compétences techniques. Les sauts et les dénivellations doivent être inférieurs à 60 cm	S'applique aux bicyclettes et EPACs et inclue les conditions 1, 2 et 3 ou des pentes sur pistes accidentées à une vitesse inférieure à 40 km/h, ou les deux. Les sauts sont prévus pour être inférieurs à 120 cm.	S'applique aux bicyclettes et EPACs et inclue les conditions 1, 2, 3 et 4; des sauts extrêmes; ou en descente sur des pistes accidentées à des vitesses supérieures à 40 km/h; ou une combinaison de ceux-ci.	S'applique aux bicyclettes et EPACs comprenant la condition 1, à utiliser en compétition ou autrement à une vitesse supérieure à 50 km/h, telle la descente ou le sprint.
Plage de vitesse moyenne type Km/h	15 à 25	15 à 25	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	30 à 55
Hauteur de saut/dénivellation prévue cm	< 15	< 15	< 60	< 120	> 120	< 15
Mode de conduite prévu	Déplacements et loisirs avec un effort modéré	Loisirs et trekking avec un effort modéré	Sportif et compétition avec des caractéristiques de parcours	Sportif et compétition avec des caractéristiques de	Sports extrêmes	Sportif et compétition avec un effort intense

			modérément difficiles	parcour exigentes	très	
Type de bicyclette (exemples)	Vélos de ville et urbain	Trekking et Vélo de randonnée,	Cross country et marathon	VTT et piste	Descente, saut sur terre, freeride	Course sur route, course contre la montre, triathlon
Compétence de pilotage recommandée	Aucune compétence de pilotage spécifique requise	Aucune compétence de pilotage spécifique requise	Cela nécessite des compétences techniques et de la pratique	Cela nécessite des compétences techniques, de la pratique et un bon contrôle de la conduite	Compétence technique, pratique et contrôle de la conduite extrêmes	Cela nécessite des compétences techniques et de la pratique

NOTE Au moment de la publication, certains de ces types de bicyclettes, mais pas tous, sont couverts par la série EN ISO 4210. Il incombe au fabricant de décider quelles exigences de test sont appropriées pour un modèle particulier.